

Titre du rapport:	Mise à jour sur le site du <i>projet de Mary River</i> de la Baffinland Iron Mines Corporation, réalisée à l'été 2020 par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, dans le cadre de son programme de surveillance. (Dossier no. 08MN053 de la CNER)
Project:	Projet de Mary River
Project Location:	Région de Qikiqtani (Nord de l'île de Baffin), Nunavut
Titre de propriété:	Terres inuites
Propriétaire du projet :	Baffinland Iron Mines Corporation 2275 chemin Upper Middle Est, Bureau 300 Oakville, ON L6H 0C3
Contact pour le promoteur:	Megan Lord-Hoyle, vice-présidente, Développement durable
Téléphone:	(416) 364-8820, poste 5050
Agents de surveillance:	Cory Barker, conseiller technique I Solomon Amuno, conseiller technique II
Rapport préparé par:	Cory Barker, conseiller technique I
Telephone:	(867) 983-4607; cbarker@nirb.ca (867) 983 4603; samuno@nirb.ca
Séance d'information publique:	24 août 2020
Visite précédente:	Du 6 au 9 février, 2020
Photos:	Baffinland Iron Mines, Juin à septembre 2020
Photos couverture:	Narval à Bruce Head, plate-forme d'observation à Bruce Head, gisement no.1, source d'emprunt du chemin Tote et port de Milne

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION À PARTIR DU SITE DE LA MINE VIA UN CHEMIN DE FER SUD	5
1.1	Objectifs et raison d'être de la mise à jour	5
2	CONTEXTE DU PROJET DE MARY RIVER ET MODIFICATIONS.....	6
3	PRÉPARATIFS POUR LA VISITE DU SITE	9
4	RENCONTRE D'INFORMATION PUBLIQUE – POND INLET	9
5	MISE À JOUR SUR LE SITE	11
5.1	Observations générales pour le site de la mine Mary River	13
5.1.2	Chemin Tote	21
5.1.3	Port de Milne.....	24
5.1.4	Camp Steensby.....	31
5.1.5	Camp Bruce Head	32
6	NOTES DE LA RÉUNION D'INFORMATION PUBLIQUE DE LA CNER	32
7	CONCLUSION	33
	Annexe A: Mise à jour sur le site du projet de Mary River, été 2020 - Modalités et conditions sélectionnées.....	35

FIGURES

Figure 1:	Carte de l'emplacement du projet	6
Figure 2:	Étape de génération de recettes anticipées du projet de Mary River	7

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1:	Vue aérienne du site de la mine Mary River, août 2019	12
Photo 2:	Vue aérienne du port de Milne, août 2019.....	12
Photo 3:	Vue aérienne du complexe d'hébergement Sailivik.....	13
Photo 4:	Plinthes en métal autour de la base du complexe d'hébergement Sailivik.....	13
Photo 5:	Bassin de décantation du dépôt de stockage des stériles.....	13
Photo 6:	Vue aérienne du dépôt de stockage des stériles	13
Photo 7:	Bassin de polissage et de stabilisation des eaux usées, face à l'Ouest.....	14
Photo 8:	Bassin de polissage et de stabilisation des eaux usées, face à l'Est	14
Photo 9:	Fosse du gisement no.1, août 2020	14
Photo 10:	Vue aérienne du gisement no.1	14
Photo 11:	Dépôt d'explosifs sur le site de la mine, face au sud-est	14
Photo 12:	Dépôt d'explosifs sur le site de la mine, face au Nord	14
Photo 13:	Vue aérienne de l'usine de concassage	15
Photo 14:	Capots sur le convoyeur du concasseur.....	15
Photo 15:	Caches et soufflets sur la courroie du convoyeur du concasseur	15
Photo 16:	Accumulation limitée de minerai sous l'équipement du concasseur	15
Photo 17:	Poste de surveillance des retombées de poussière près de l'usine de concassage, 28 juin 2020	15
Photo 18:	Poste de surveillance des retombées de poussière près de l'usine de concassage, 15 septembre 2020.....	15

Photo 19: Barrages de retenue surplombant la route, en amont	16
Photo 20: Barrage de retenue près du complexe d'hébergement Sailivik	16
Photo 21: Dépôt d'incinération à Mary River	17
Photo 22: Poste de remplissage d'huile au dépôt d'incinération de Mary River	17
Photo 23: Vue aérienne de la zone d'enfouissement sur le site de la mine	17
Photo 24: Clôture pare-détritus installée autour du site d'enfouissement	17
Photo 25: Clôture au site d'enfouissement	17
Photo 26: Configuration et piles de déchets sur le site d'enfouissement	17
Photo 27: Puits de surveillance de l'eau souterraine au site d'enfouissement	18
Photo 28: Échantillonnage au puits de surveillance de l'eau souterraine	18
Photo 29: Nouveau réservoir de carburant installé en 2018 sur le site de la mine	18
Photo 30: Station de ravitaillement au parc de stockage	18
Photo 31: Équipement d'intervention entreposé sur l'aire de ravitaillement des véhicules	19
Photo 32: Équipement d'intervention supplémentaire en cas de déversement	19
Photo 33: Berme 7 de la zone de stockage des déchets dangereux, face au Sud	19
Photo 34: Vue du bassin de décantation de l'usine de concassage, face au Sud.	19
Photo 35: Émissaire d'évacuation	19
Photo 36: Zone de l'émissaire	19
Photo 37: Station météo au complexe du site de la mine	20
Photo 38: Station météo, gisement no.1	20
Photo 39: Vue aérienne de la carrière sur le site de la mine (QMR2)	20
Photo 40: Zone Sailivik de stockage des aliments	20
Photo 41: Aire de dépôt au km 102	21
Photo 42: Cabine pour des ACT près du lac du camp	21
Photo 43: Parcelle expérimentale de végétalisation au km 16	21
Photo 44: Gros plan de la parcelle de végétalisation au km 16	21
Photo 45: Poste de mesure des retombées de poussière au km 25	22
Photo 46: Poste de mesure des retombées de poussière au km 75	22
Photo 47: Réparations de l'endiguement au BG-33, km 77.	22
Photo 48: Vue en aval du ponceau au BG-50	22
Photo 49: Camion d'eau appliquant l'abat-poussière au km 103	22
Photo 50: Remplissage du mélange <i>DustStop</i> au lieu d'emprunt, km 97.	22
Photo 51: Vue en amont du BG-01	23
Photo 52: Vue en aval du BG-01	23
Photo 53: Vue en amont du CV-225	23
Photo 54: Vue en aval du CV-225	23
Photo 55: Traversée de pont au km 62 du chemin Tote	23
Photo 57: Traversée pour motoneige au km 91 du chemin Tote	24
Photo 58: Plan d'eau au km 97 du lieu d'emprunt	24
Photo 59: Intérieur du refuge au km 60	24
Photo 61: Dépôt de matériau de sol sur l'aire d'épandage du port de Milne	24
Photo 62: Système de traitement des solides et sac Quadrex pour les filtres usagés.	24
Photo 63: Conteneurs maritimes avec l'équipement de traitement des eaux huileuses	25
Photo 64: Porte d'entrée de l'aire de stockage du minerai	25

Photo 65: Berme nouvellement construite le long du périmètre sud de l'aire de stockage du minerais.....	25
Photo 66: Halde à minerais et aire de stockage au port de Milne	25
Photo 67: Vue aérienne du port de Milne et du chargement des navires.....	25
Photo 69: Quai minéralier et chargeur de navires au port de Milne	26
Photo 71: Bassin de décantation MP-06 au port de Milne.....	26
Photo 72: Bassin de décantation MP-06A à l'inlet Milne	26
Photo 73: Bassin de décantation MP-05 au port de Milne.....	26
Photo 74: Pratiques de tri des déchets au dépôt d'incinération au port de Milne.....	27
Photo 76: Aire de stockage des déchets dangereux au port de Milne	27
Photo 77: Aire de stockage des déchets dangereux au port de Milne	27
Photo 78: Équipement d'intervention en cas de déversement, entreposé dans l'un des six conteneurs maritimes au port de Milne.....	28
Photo 79: Équipement d'intervention en cas de déversement, entreposé dans l'un des six conteneurs maritimes au port de Milne.....	28
Photo 81: Aires de dépôt R3 et L2.....	28
Photo 82: Aire de dépôt W10.....	28
Photo 83: Aire de dépôt W14.....	28
Photo 84: Bâtiments de concassage pour la phase 2, entreposés au port de Milne	29
Photo 85: Panneau indiquant que les bâtiments sont uniquement destinés à la phase 2	29
Photo 86: Bâtiments pour wagons de chemin de fer, entreposés pour la phase 2	29
Photo 87: Courroies transporteuses pour la phase 2, entreposées au port de Milne	29
Photo 88: Carrière inactive au port de Milne	30
Photo 89: Route d'accès à l'aire d'entreposage d'explosifs au port de Milne.....	30
Photo 91: Quai de marchandises nouvellement construit au port de Milne.....	30
Photo 92: Signalisation sur une cabine pour ACT prévenant les chasseurs d'éviter le site afin de réduire la propagation de la COVID-19	30
Photo 93: Nouvelle cabine pour ACT à installer sur les terres.....	30
Photo 94: Vue aérienne du camp Steensby	31
Photo 95: Complexes d'hébergement au camp Steensby	31
Photo 96: Complexes d'habitations réparées	31
Photo 97: Stockage de carburant au camp Steensby	31
Photo 99: Toundra nettoyée jusqu'à l'ouest du camp Steensby	31
Photo 101: Camp d'hébergement Bruce Head.....	32
Photo 102: Vue aérienne de narvals dans l'inlet Milne	32
Photo 103: Chercheurs observant des narvals dans l'inlet Milne.....	32

1 INTRODUCTION À PARTIR DU SITE DE LA MINE VIA UN CHEMIN DE FER SUD

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER) a été établie en vertu des chapitres 10 et 12 de l'*Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Accord du Nunavut)*. La CNER est responsable du suivi de l'évaluation environnementale d'un projet, conformément à la partie 7 du chapitre 12 de l'*Accord du Nunavut* et au paragraphe 135(4) de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*, L.C. 2013, ch. 14 (LATEPN).

À cause des restrictions et des contraintes opérationnelles imposées par la pandémie COVID-19, les agents de surveillance de la CNER n'ont pu faire de visite estivale du site, ni inspecter de visu les activités inhérentes au projet de Mary River ni évaluer leur conformité aux exigences du certificat de projet, comme cela avait été fait lors de la visite hivernale du site de février 2020. Par conséquent, pour bien tenir les parties informées sur ledit site, la CNER a produit ce rapport de mise à jour sur le site en se basant sur des discussions, des actualisations et des photos fournies par le promoteur pour la saison estivale; cette mise à jour fera partie du programme de surveillance pour la période 2019-2020.

1.1 Objectifs et raison d'être de la mise à jour

Cette mise à jour de la CNER a pour but de déterminer si l'utilisation des terres ou des ressources en question respecte les conditions préétablies du certificat de projet modifié no 005, délivré par la CNER pour le projet de Mary River, conformément à l'alinéa 12.7.2(b) de l'*Accord du Nunavut* et de l'alinéa 135(3)(b) de la *LATEPN* et, le cas échéant, à quel niveau ont-elles respectées.

À la demande de la CNER, et selon une liste qu'elle avait établie, le personnel de la Baffinland Iron Mines Corporation (Baffinland, le promoteur) a fourni des images de la zone du projet et des activités. Les renseignements tirés de l'imagerie et des données de cet été ainsi transmis seront, chaque fois que possible, intégrés dans l'évaluation des effets pertinents du projet de Mary River. Ils devront fournir aux organismes les informations requises pour appliquer les modalités et conditions des approbations d'utilisation des terres et des ressources et devront permettre d'évaluer l'exactitude des prévisions mentionnées dans l'énoncé des répercussions du projet, conformément à l'alinéa 12,7.2 de l'*Accord du Nunavut* et du paragraphe 135(3) de la *LATEPN*.

1.2 Objectifs et raison d'être d'une séance d'information publique

Conformément à l'Accord du Nunavut et au certificat du projet de Mary River 005, les responsabilités de la CNER en matière de surveillance incluent la transmission de mises à jour périodiques aux collectivités les plus touchées par le projet de Mary River (le « projet ») de la Baffinland Iron Mines Corporation (« Baffinland »). Cette rencontre a pour but d'accroître la sensibilisation aux modalités et conditions particulières du projet et d'encourager la participation réelle tout au long du processus de surveillance de la CNER.

2 CONTEXTE DU PROJET DE MARY RIVER ET MODIFICATIONS

Projet de Mary River

À l'origine, le projet de Mary River, approuvé par la CNER en décembre 2012, comprenait l'aménagement d'une mine de minerai de fer à ciel ouvert dans le nord de l'île de Baffin. Il supposait l'utilisation du chemin Tote actuel entre l'inlet Milne et le site minier de Mary River, de même qu'un chemin de fer reliant le site minier au port de Steensby ([figure 1](#)). Dans la proposition initiale, le minerai de fer aurait été transporté vers le sud par la voie ferrée allant du site minier jusqu'au port d'inlet Steensby. Le minerai de fer aurait été expédié à l'année longue par le bassin Foxe et le détroit d'Hudson vers les marchés européens au moyen de minéraliers spécialisés. Depuis la délivrance du certificat de projet no 005 de Mary River le 28 décembre 2012, plusieurs éléments importants du projet initial de Mary River n'ont pas été créés, bien que la construction demeure autorisée en vertu dudit certificat, notamment le port d'inlet Steensby, la voie ferrée entre le site minier et l'inlet Steensby et le parc des minéraliers spécialisés.

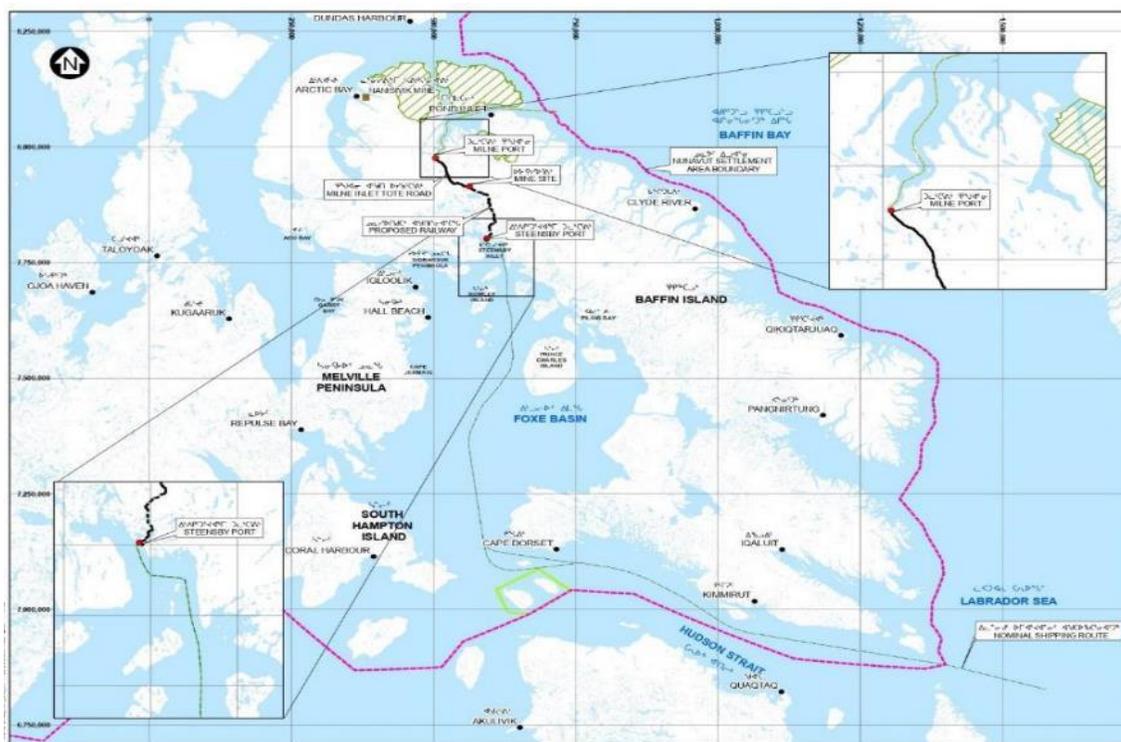


Figure 1: Carte de l'emplacement du projet

Étape de génération de recettes anticipées

En janvier 2013, la Baffinland a demandé une modification au projet initial de Mary River en vue de remanier certains éléments et activités précis du projet permettant d'entreprendre une exploitation minière limitée avant la construction de la voie ferrée et de toutes les installations complètes au port de Steensby ([figure 2](#)). Plus précisément, la Baffinland proposait d'utiliser le chemin Tote pour transporter un plus petit volume de minerai jusqu'au port de Milne pendant la saison des eaux libres seulement; l'aménagement de la voie ferrée, du port de Steensby et du parc de minéraliers spécialisés serait alors retardé jusqu'à ce que les expéditions par l'inlet Milne

aient généré suffisamment de revenu pour permettre une exploitation subséquente. Par conséquent, l'étape de génération de recettes anticipées a modifié la route de transport de marchandises, la faisant passer du bassin Foxe à une route du nord par le détroit d'Éclipse. À la suite de l'évaluation par la CNER de l'étape de génération de recettes anticipées, le projet, tel que modifié, a été approuvé et le certificat de projet no. 005 de Mary River a par la suite été modifié et délivré de nouveau le 28 mai 2014.

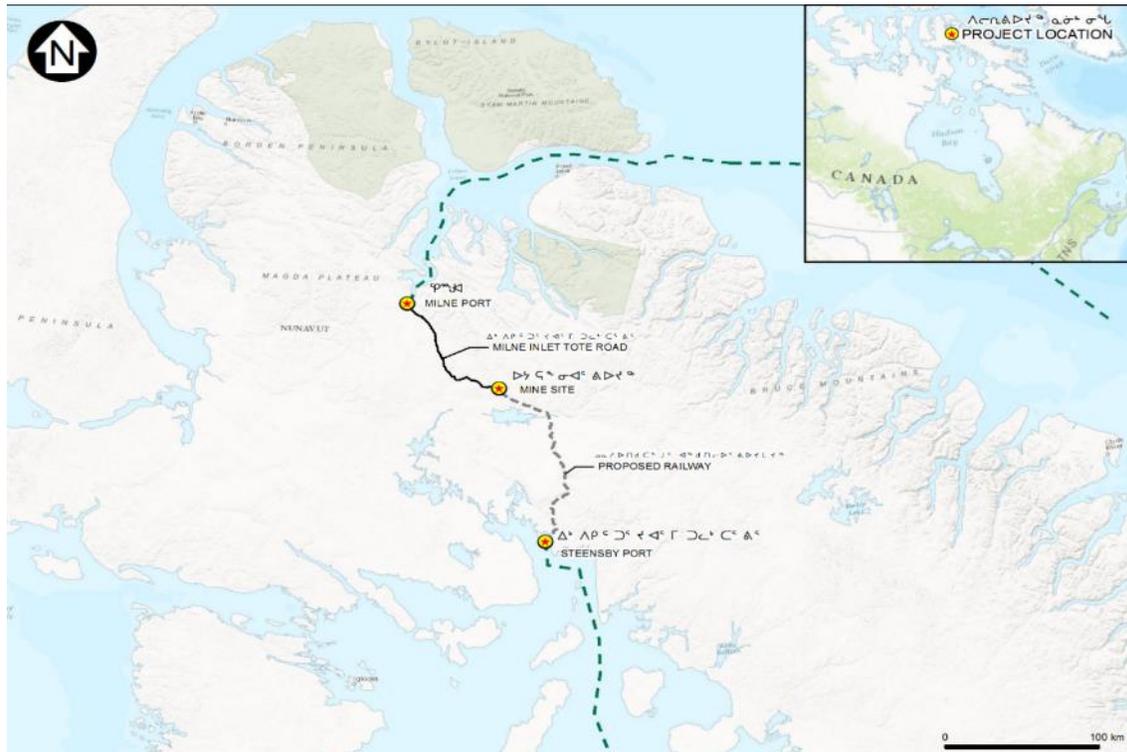


Figure 2: Étape de génération de recettes anticipées du projet de Mary River

Proposition d'augmentation de la production

En avril 2018, la Baffinland a transmis à la CNER la « Proposition d'augmentation de la production et de modification des installations de stockage de carburant et d'hébergement au port de Milne » (Proposition d'augmentation de la production). Cette proposition visait une hausse de 4,2 à 6 millions de tonnes/an du volume maximal de minerai susceptible d'être transporté par camion du site de Mary River au port de Milne par le chemin Tote ainsi que l'ajout d'un réservoir de diesel de 15 millions de litres (ML) dans les installations actuelles de stockage de carburant au port de Milne et enfin l'installation d'un nouveau complexe d'hébergement pouvant accueillir 380 personnes au port de Milne. Le 31 août 2018, la CNER a soumis son rapport de réexamen de la proposition d'augmentation de la production au ministre des Affaires intergouvernementales, des Affaires du Nord et du Commerce intérieur (de l'époque), recommandant non seulement la construction des améliorations du camp et l'expansion du stockage de carburant mais encore l'interdiction d'accroître le volume de minerai à transporter jusqu'au port de Milne et à expédier jusqu'aux divers marchés. Le 30 septembre 2018, les ministres des Affaires intergouvernementales, des Affaires du Nord et du Commerce intérieur et des Relations Couronne-Autochtones ont, au nom des ministres compétents, approuvé les

recommandations de la Commission visant un plus important stockage de carburant et la construction de nouveaux logements au Port de Milne, sans pour cela modifier le certificat de projet. Les ministres ont en outre modifié la proposition d'augmentation de la production, permettant à la Baffinland d'intensifier le transport provenant de l'inlet Milne jusqu'à la fin 2019. La modification no.2 du certificat de projet no.005 a été délivrée le 30 octobre 2018.

Demande de prolongation de la proposition d'augmentation de la production

Le 6 décembre 2019, suite à la suspension de l'audience sur la mise en valeur de la phase 2, Baffinland a formellement demandé à la Commission d'envisager de modifier à nouveau les conditions 179(a) et 179(b) du certificat de projet de Mary River¹ dans le cadre de sa « demande de prolongation pour la proposition d'augmentation de la production » (la demande de prolongation). Le 4 mars 2020, après avoir évalué les effets écosystémiques et socioéconomiques potentiels de la demande de prolongation, la Commission a soumis sa recommandation au ministre des Affaires du Nord ainsi qu'au ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, au ministre des Transports et au ministre des Ressources naturelles du Canada, leur suggérant d'approuver la demande de prolongation de la proposition d'augmentation de la production de Baffinland jusqu'au 31 décembre 2021. Dans une lettre envoyée le 19 mai 2020, le ministre des Affaires du Nord a avisé la Commission que les ministres compétents approuvaient sa recommandation relative aux conditions/modalités 179(a) et (b) de la demande de prolongation. Le ministre a également modifié les modalités et conditions 179 (c) et 183 du certificat de projet no.005 (modification no.3) pour garantir leur conformité à leur but initial. La modification no.3 du projet a été délivrée le 18 juin 2020.

Évaluation actuelle

Proposition de mise en valeur de la phase 2

Pendant la période de surveillance 2019-2020, la CNER a poursuivi son réexamen de la proposition de mise en valeur de la phase 2, avec tenue d'une audience publique à Iqaluit et à Pond Inlet du 2 au 9 novembre 2019. Lors de l'audience, suite à une motion de la Nunavut Tunngavik, appuyée par plusieurs intervenants, la Commission a décidé de suspendre ses délibérations et de tenir une troisième réunion publique ainsi qu'une conférence pré-audience en mars 2020 avant de convoquer à nouveau l'audience publique. Mais, en raison de la pandémie de la COVID-19 (nouveau coronavirus) et des arrêtés de l'administrateur en chef de la santé publique du Nunavut (ACSP), la CNER a annulé les réunions prévues pour le mois de mars. Depuis mars 2020, la Commission a scrupuleusement suivi les conseils de l'ACSP du Nunavut et, du 28 septembre au 1^{er} octobre 2020, a organisé une troisième réunion technique par téléconférence à Pond Inlet et Iqaluit, avec plateformes dans le Sud du Canada.

La CNER a récemment réorganisé son dossier du projet de Mary River sur son Registre public. Tous les documents liés aux divers contenus sont désormais répartis en fonction des numéros d'identification des requêtes; (voir ci-après). Les contenus liés à l'année de surveillance 2019-

¹ Lettre de la Baffinland concernant la demande de prolongation de la proposition d'augmentation de la production (doc. No. 327657).

2020 de la CNER seront classés en fonction des numéros des modifications du certificat du projet, approuvées pour cette période : Proposition d'augmentation de la production, 124702 et Demande de prolongation de la proposition d'augmentation de la production, 124703.

- Projet initial de Mary River – www.nirb.ca/project/123910;
- Étape de génération de recettes anticipées – www.nirb.ca/project/124700;
- Proposition de mise en valeur de la phase 2 – www.nirb.ca/project/124701;
- Proposition d'augmentation de la production – www.nirb.ca/project/124702; et
- Demande de prolongation de la proposition d'augmentation de la production – www.nirb.ca/project/124703.

3 PRÉPARATIFS POUR LA VISITE DU SITE

Afin de se préparer pour la mise à jour sur le site, les agents de surveillance de la CNER ont examiné les documents suivants et les ont utilisés pour dresser une liste des éléments à vérifier. Ils l'ont ensuite transmise au promoteur comme base de référence pour les photos à fournir. Les employés de la CNER ont également organisé une conférence téléphonique avec le promoteur afin de discuter de tout problème/préoccupation ou attentes incertaines quant à la liste de points à vérifier pour la mise à jour.

- Certificat du projet Mary River no.005 (modification no.3);
- Rapports des visites préalables du site effectuées en 2019 par la CNER;
- Rapport de surveillance 2019 de la CNER;
- Recommandations de la CNER en 2019; et
- Toute autre correspondance de suivi afférant à la surveillance du projet approuvé de Mary River.

4 RENCONTRE D'INFORMATION PUBLIQUE – POND INLET

La CNER a organisé une séance d'information le 24 août 2020, de pair avec le 2ème Atelier annuel du 25 août 2020 sur l'atténuation et la surveillance des effets dans le milieu marin. Ce jumelage avait pour but de transmettre à la collectivité de Pond Inlet un bilan plus exhaustif des activités de surveillance du projet de Mary River. De plus, il permettait de tester les nouveaux protocoles de sécurité à observer dans toute réunion organisée pendant la pandémie ainsi que de respecter les arrêtés de santé publique. La réunion annuelle de mise à jour s'est tenue en deux séances, l'une à 14 h et l'autre à 18 h 30, dans la salle communautaire de Atakaalik.

Publicité

La CNER a annoncé la rencontre en anglais et en Inuktitut deux (2) semaines avant sa tenue ainsi que quelques jours avant et pendant la réunion, par le biais de messages radio à Pond Inlet, d'affiches et de publications en ligne sur Facebook.

Configuration de la rencontre

La CNER a modifié le format de la réunion annuelle de mise à jour de la surveillance du site en tenant compte des inquiétudes de la collectivité concernant la COVID-19 et en s'assurant de maintenir la participation communautaire en présentiel. Elle a fait examiner, par l'administrateur en chef de la santé publique, les protocoles établis pour conduire les réunions conformément aux arrêtés de santé publique et pour garantir la sécurité des participants. Le personnel de la CNER s'est rendu de Cambridge Bay à Pond Inlet et tous les participants aux réunions sont restés dans la zone commune de circulation. Des panneaux ont été affichés dans le lieu de la réunion pour aider la population à mieux appréhender les mesures connexes de sécurité (distanciation sociale, port du masque lorsque nécessaire, lavage des mains) ainsi que pour veiller à ne pas laisser passer des personnes présentant des symptômes. Pour la tenue de la réunion d'information et de l'atelier sur l'atténuation et la surveillance des effets dans le milieu marin, la CNER a appliqué les mesures suivantes lui permettant de respecter les arrêtés de santé publique:

- Participation limitée à 50 personnes;
- Coordonnées des participants recueillies aux fins de recherche des contacts);
- Nettoyage fréquent des microphones et des surfaces souvent touchées;
- Aucun service de traiteur pour éviter les regroupements et réduire les surfaces partagées;
- Panneaux de signalisation sur les précautions à prendre pour éviter la propagation de la COVID-19;
- Désinfectant pour les mains fourni à tous les participants; et
- Utilisation du masque encouragée lorsque la distanciation sociale n'est pas maintenue.

Documents de la réunion

Lors de la réunion publique, les documents suivants ont été fournis en anglais et en Inuktitut:

Documents	Document no.
Série de guides publics de la CNER: Introduction, Examen préalable, Examen approfondi et Surveillance;	N/A
Présentation en PowerPoint de la CNER	331234
Formulaires de commentaires	N/A
Renseignements de santé publique sur la COVID-19	N/A

Des copies des documents ci-dessus peuvent être obtenus sur le registre public en ligne de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124703.

Bref compte-rendu de la réunion

La session d'information a été ouverte à toute la population qui y a participé en grand nombre. Y participaient également les représentants des organismes suivants:

- Baffinland Iron Mines Corporation:
 - Udlu Hanson, vice-président, Développement des affaires stratégiques et communautaires ; et

- Joe Tiggularuq, gestionnaire principal, Affaires du Nord.
- Qikiqtani Inuit Association:
 - Chris Spencer, gestionnaire des Affaires réglementaires
- Gouvernement du Nunavut:
 - John Ringrose, biologiste régional
- Pêches et Océans Canada:
 - Alexandra Sorckoff.

Le personnel de la CNER a distribué la présentation en PowerPoint à tous les représentants et a animé une discussion informelle sur le programme de surveillance de la CNER, présenté une mise à jour du projet de Mary River tel qu'actuellement proposé et expliqué aux membres comment participer aux processus de la CNER. Les discussions ont également permis de faire la lumière sur plusieurs composantes du projet qui inquiètent toujours les membres de la communauté. Et enfin, les membres ont répondu aux questions sur la demande de prolongation de la proposition d'augmentation de la production.

Les commentaires ont été acceptés sous forme écrite et verbale lors de la rencontre et les membres du public étaient encouragés à poser des questions et à faire part de leurs commentaires verbalement. Ces observations ont été consignées par le personnel de la CNER; cependant, aucun commentaire écrit n'a été recueilli durant la rencontre. Les commentaires verbaux reçus des membres de la communauté ont été catégorisés et résumés par le personnel de la CNER et peuvent être consultés à [l'article 6](#).

5 MISE À JOUR SUR LE SITE

Tel que mentionné au préalable, les agents de surveillance de la CNER n'ont pu effectuer de visite estivale en 2020 à cause des restrictions et des contraintes opérationnelles imposées par la pandémie de la COVID-19. Ils n'ont donc pu inspecter, de visu, les activités inhérentes au projet ni évaluer leur conformité aux exigences du certificat du projet de la Mary River.

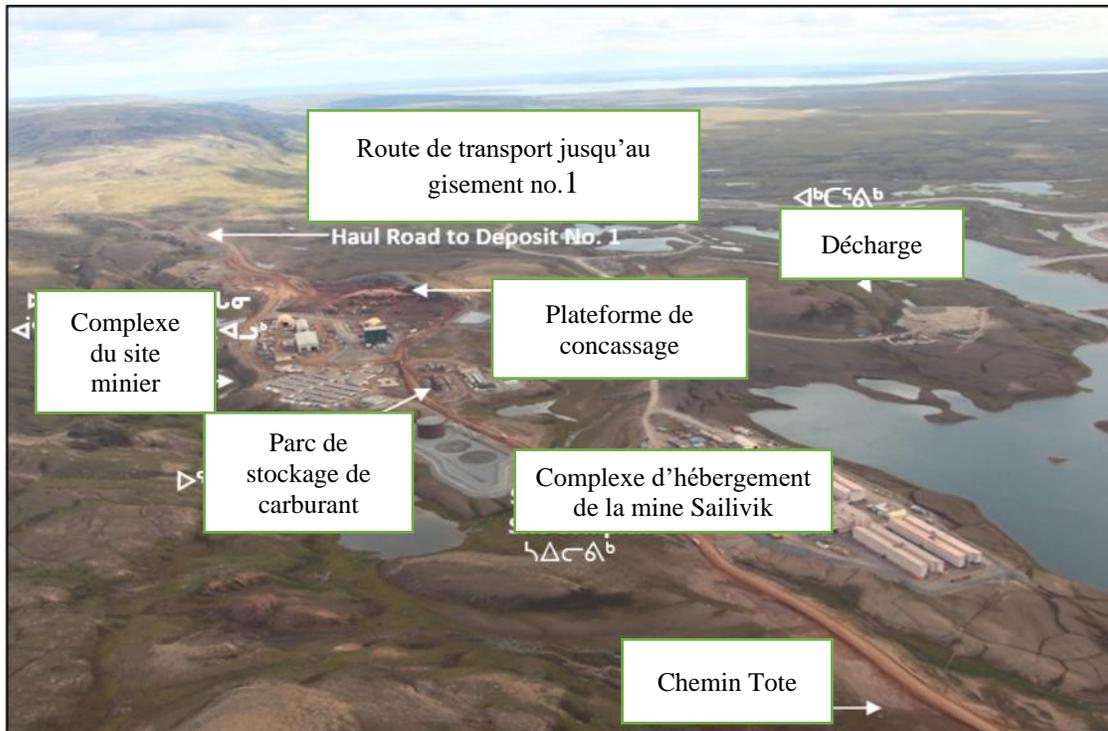


Photo 1: Vue aérienne du site de la mine Mary River, août 2019



Photo 2: Vue aérienne du port de Milne, août 2019

5.1 Observations générales pour le site de la mine Mary River

Les observations générales ci-après sont basées sur les images fournies par la Baffinland en septembre 2020 et prises entre juin et septembre 2020. Les agents de surveillance ont annoté les photos se rapportant aux modalités et conditions du certificat du projet de Mary River. Les autres photos ont été fournies aux fins d'information pour toutes les parties prenantes.

5.1.1. Site de la mine Mary River

5.1.1.1 Complexe d'hébergement

Selon la modalité et condition (M/C) 64 du certificat de projet no.005, le promoteur doit instaurer et maintenir des protocoles de gestion des déchets pour minimiser les interactions des carnivores sur le site. Comme le prouve la [photo 4](#), des plinthes en métal ont été installées à cette fin autour de la base du complexe d'hébergement.



Photo 3: Vue aérienne du complexe d'hébergement Sallivik



Photo 4: Plinthes en métal autour de la base du complexe d'hébergement Sallivik

5.1.1.2 Installation de stockage des stériles, bassin de décantation et usine de traitement des eaux usées



Photo 5: Bassin de décantation du dépôt de stockage des stériles



Photo 6: Vue aérienne du dépôt de stockage des stériles



Photo 7: Bassin de polissage et de stabilisation des eaux usées, face à l'Ouest



Photo 8: Bassin de polissage et de stabilisation des eaux usées, face à l'Est

5.1.1.3 Gisement no. 1



Photo 9: Fosse du gisement no.1, août 2020



Photo 10: Vue aérienne du gisement no.1



Photo 11: Dépôt d'explosifs sur le site de la mine, face au sud-est



Photo 12: Dépôt d'explosifs sur le site de la mine, face au Nord

5.1.1.4 Usine de concassage et bassin de décantation



Photo 13: Vue aérienne de l'usine de concassage



Photo 14: Capots sur le convoyeur du concasseur



Photo 15: Caches et soufflets sur la courroie du convoyeur du concasseur



Photo 16: Accumulation limitée de minerai sous l'équipement du concasseur



Photo 17: Poste de surveillance des retombées de poussière près de l'usine de concassage, 28 juin 2020



Photo 18: Poste de surveillance des retombées de poussière près de l'usine de concassage, 15 septembre 2020

5.1.1.5 Mesures de contrôle de l'érosion au site de la mine

Selon les modalités et conditions (M/C) 26 et 43, le promoteur doit concevoir et appliquer des protocoles pour prévenir, réduire et contrôler l'érosion du site. Les photos [19](#), [20](#), [35](#), [36](#) et [47](#)

prouvent que les mesures ont été instaurées et mises en vigueur. Les pratiques sont appliquées dans une vaste gamme d'installations du projet, depuis les barrages de retenue installés le long des pentes jusqu'aux enrochements près des émissaires d'évacuation des eaux usées et à divers emplacements le long du chemin Tote.



Photo 19: Barrages de retenue surplombant la route, en amont



Photo 20: Barrage de retenue près du complexe d'hébergement Sailivik

5.1.1.6 Dépôts de gestion des déchets et site d'enfouissement

Lors des visites précédentes, les agents de la CNER ont examiné les dépôts d'incinération sur le site de la mine et au port de Milne afin d'en évaluer la conformité à la M/C 11 et d'observer les travaux de gestion des déchets. On peut voir sur les photos [21](#) et [22](#) les pratiques courantes de la Baffinland concernant le tri des déchets ainsi que la propreté et l'organisation des dépôts d'incinération.

Selon la modalité et condition (M/C) 64 du certificat de projet no.005, le promoteur doit instaurer et maintenir des protocoles de gestion des déchets pour minimiser les interactions des carnivores sur le site. L'entretien de la clôture complète et de la clôture pare-détritus autour du site d'enfouissement, installé à l'automne 2019, est illustré les photo [25](#) et [26](#). La M/C 64 a également été discutée à l'alinéa [5.1.1.1](#) de ce rapport, portant sur les interactions des carnivores.

Selon la M/C 23 du certificat de projet no.005, le promoteur doit concevoir et mettre en vigueur un programme de surveillance de l'eau souterraine avec un plan connexe. Les photos [27](#) et [28](#) illustrent la collecte de données et l'entretien des puits d'eau souterraine dans diverses zones du projet.



Photo 21: Dépôt d'incinération à Mary River



Photo 22: Poste de remplissage d'huile au dépôt d'incinération de Mary River



Photo 23: Vue aérienne de la zone d'enfouissement sur le site de la mine



Photo 24: Clôture pare-détritus installée autour du site d'enfouissement



Photo 25: Clôture au site d'enfouissement



Photo 26: Configuration et piles de déchets sur le site d'enfouissement



Photo 27: Puits de surveillance de l'eau souterraine au site d'enfouissement



Photo 28: Échantillonnage au puits de surveillance de l'eau souterraine

5.1.1.7 Parc de stockage sur le site de la mine

Au titre de la M/C 92 du certificat de projet no.005, le promoteur doit avoir de l'équipement d'intervention à sa portée, en cas de déversement de carburant. Les photos [31](#) et [32](#) prouvent que cet équipement est entreposé dans le parc de stockage du site de la mine et prêt à être utilisé en cas de déversement.



Photo 29: Nouveau réservoir de carburant installé en 2018 sur le site de la mine



Photo 30: Station de ravitaillement au parc de stockage



Photo 31: Équipement d'intervention entreposé sur l'aire de ravitaillement des véhicules



Photo 32: Équipement d'intervention supplémentaire en cas de déversement

5.1.1.8 Zone de stockage des eaux usées et de rejet d'effluents



Photo 33: Berme 7 de la zone de stockage des déchets dangereux, face au Sud.



Photo 34: Vue du bassin de décantation de l'usine de concassage, face au Sud.



Photo 35: Émissaire d'évacuation



Photo 36: Zone de l'émissaire

5.1.1.9 Autre infrastructure sur le site de la mine

Selon la M/C 5 du certificat de projet no.005, la Baffinland doit recueillir des données météo sur le site et les rendre publiques. Le personnel de la compagnie a fourni des photos de l'équipement météo situé sur le site (Photos [37](#) et [38](#)), leur permettant de recueillir des données météo et de les publier ensuite.

Lors de précédentes visites, les agents de la CNER ont visité les carrières et les sources d'emprunt afin de les examiner et d'en évaluer la conformité à la M/C 30 du certificat de projet no.005. Étant donné l'absence de visite du site cet été, le promoteur a fourni une vue aérienne de la carrière de la mine ([Photo 39](#)) ainsi qu'une vue d'ensemble de l'emprunt situé au km 97. (Photos [50](#) et [58](#)).



Photo 37: Station météo au complexe du site de la mine



Photo 38: Station météo, gisement no.1



Photo 39: Vue aérienne de la carrière sur le site de la mine (QMR2)



Photo 40: Zone Sailivik de stockage des aliments



Photo 41: Aire de dépôt au km 102



Photo 42: Cabine pour des ACT² près du lac du camp



Photo 43: Parcelle expérimentale de végétalisation au km 16



Photo 44: Gros plan de la parcelle de végétalisation au km 16

5.1.2 Chemin Tote

En vertu de la M/C 10 du certificat de projet no.005, la Baffinland doit surveiller les niveaux de retombées de poussière à divers endroits du site. En l'absence d'une visite sur le site, cet été, le personnel de la compagnie a transmis des photos sur le poste de surveillance des retombées de poussière, près de l'usine de concassage (Photo [18](#)) et à plusieurs emplacements le long du chemin Tote (Photos [45](#) et [46](#)).

Selon la M/C 165 du certificat de projet no.005, le promoteur doit construire et maintenir, le long du chemin Tote, des refuges pour les employés du projet et pour les usagers des terres. On peut voir sur les photos [59](#) et [60](#), fournies par la Baffinland, l'état de ces refuges, à l'intérieur et à l'extérieur.

² Association de chasseurs et de trappeurs (ACT)



Photo 45: Poste de mesure des retombées de poussière au km 25

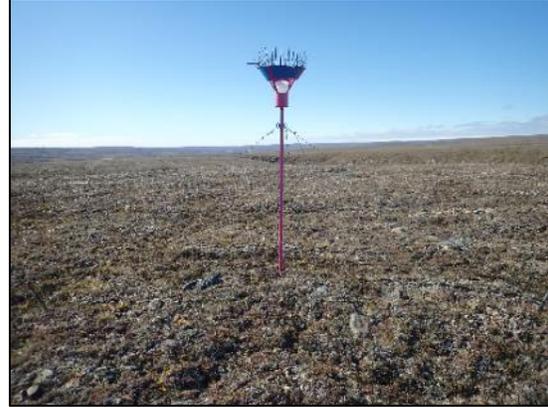


Photo 46: Poste de mesure des retombées de poussière au km 75



Photo 47: Réparations de l'endiguement au BG-33, km 77.



Photo 48: Vue en aval du ponceau au BG-50, km 77.



Photo 49: Camion d'eau appliquant l'abat-poussière au km 103



Photo 50: Remplissage du mélange *DustStop* au lieu d'emprunt, km 97.



Photo 51: Vue en amont du BG-01



Photo 52: Vue en aval du BG-01



Photo 53: Vue en amont du CV-225



Photo 54: Vue en aval du CV-225



Photo 55: Traversée de pont au km 62 du chemin Tote



Photo 56: Traversée de pont au km 97 du chemin Tote



Photo 56: Traversée pour motoneige au km 91 du chemin Tote



Photo 57: Plan d'eau au km 97 du lieu d'emprunt



Photo 58: Intérieur du refuge au km 60



Photo 60: Extérieur du refuge au km 60

5.1.3 Port de Milne

5.1.3.1 Aire d'épandage



Photo 59: Dépôt de matériau de sol sur l'aire d'épandage du port de Milne



Photo 60: Système de traitement des solides et sac Quadrex pour les filtres usagés.



Photo 61: Conteneurs maritimes avec l'équipement de traitement des eaux huileuses

5.1.3.2 Quai minéralier et aire de stockage du minerai



Photo 62: Porte d'entrée de l'aire de stockage du minerai



Photo 63: Berme nouvellement construite le long du périmètre sud de l'aire de stockage du minerai.



Photo 64: Halde à minerai et aire de stockage au port de Milne

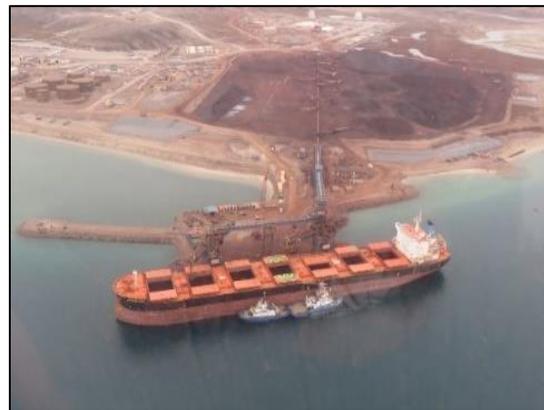


Photo 65: Vue aérienne du port de Milne et du chargement des navires



Photo 68: Navires de charge et *MSV Botnika* ancrés au port de Milne



Photo 66: Quai minéralier et chargeur de navires au port de Milne

5.1.3.3 Bassin de décantation au port de Milne



Photo 70: Bassin de décantation no.3 au port de Milne



Photo 67: Bassin de décantation MP-06 au port de Milne



Photo 68: Bassin de décantation MP-06A à l'inlet Milne



Photo 69: Bassin de décantation MP-05 au port de Milne

5.1.3.4 Incinérateur, bâtiment de gestion des déchets et équipement d'intervention en cas de déversement

Au cours des précédentes visites, les agents de la CNER avaient examiné les dépôts d'incinération du site de la mine et du port de Milne afin d'en évaluer la conformité à la M/C 11. Ils avaient également examiné de visu les pratiques de gestion des déchets. Le personnel de la Baffinland a soumis les photos [74](#) et [75](#) pour bien illustrer le tri des déchets ainsi que la propreté et la configuration des incinérateurs. La M/C 11 a également été discutée à [l'alinéa 5.1.1.6](#) de ce rapport portant sur les pratiques de gestion des déchets sur le site de la mine.

Au titre de la M/C 92 du certificat de projet no.005, le promoteur doit avoir de l'équipement d'intervention à sa portée, en cas de déversement de carburant. Les photos [78 et 79](#) prouvent que cet équipement est entreposé dans le parc de stockage du site de la mine et prêt à être utilisé en cas de déversement. La M/C 92 a déjà été discutée à [l'alinéa 5.1.1.7](#) sur l'équipement d'intervention en cas de déversement entreposé dans le parc de stockage du site de la mine.



Photo 70: Pratiques de tri des déchets au dépôt d'incinération au port de Milne



Photo 75: Vue d'ensemble du dépôt d'incinération au port de Milne



Photo 71: Aire de stockage des déchets dangereux au port de Milne



Photo 72: Aire de stockage des déchets dangereux au port de Milne



Photo 73: Équipement d'intervention en cas de déversement, entreposé dans l'un des six conteneurs maritimes au port de Milne.



Photo 74: Équipement d'intervention en cas de déversement, entreposé dans l'un des six conteneurs maritimes au port de Milne

5.1.3.5 Aires de dépôt générales



Photo 80: Aire de dépôt LP2



Photo 75: Aires de dépôt R3 et L2



Photo 76: Aire de dépôt W10



Photo 77: Aire de dépôt W14

5.1.3.6 Aires de dépôt du matériel de la phase 2



Photo 78: Bâtiments de concassage pour la phase 2, entreposés au port de Milne



Photo 79: Panneau indiquant que les bâtiments sont uniquement destinés à la phase 2



Photo 80: Bâtiments pour wagons de chemin de fer, entreposés pour la phase 2



Photo 81: Courroies transporteuses pour la phase 2, entreposées au port de Milne

5.1.3.7 Autres installations au port de Milne

En vertu de la M/C 142 du certificat de projet no.005, le promoteur doit promouvoir les valeurs familiales et les langues locales afin de s'assurer que tous les employés puissent, sur un même pied d'égalité, accéder aux informations affichées sur le site. C'est ce que prouve la [photo 92](#), montrant un panneau de signalisation bilingue (anglais et Inuktitut) prévenant les chasseurs d'éviter le site afin de réduire la propagation de la COVID-19 au Nunavut.



Photo 82: Carrière inactive au port de Milne



Photo 83: Route d'accès à l'aire d'entreposage d'explosifs au port de Milne



Photo 90: Pneus entreposés au km 5 en attente de renvoi



Photo 84: Quai de marchandises nouvellement construit au port de Milne



Photo 85: Signalisation sur une cabine pour ACT prévenant les chasseurs d'éviter le site afin de réduire la propagation de la COVID-19



Photo 86: Nouvelle cabine pour ACT à installer sur les terres

5.1.4 Camp Steensby



Photo 87: Vue aérienne du camp Steensby



Photo 88: Complexes d'hébergement au camp Steensby



Photo 89: Complexes d'habitations réparées



Photo 90: Stockage de carburant au camp Steensby



Photo 98: Toundra nettoyée jusqu'à l'est du camp Steensby



Photo 91: Toundra nettoyée jusqu'à l'ouest du camp Steensby

5.1.5 Camp Bruce Head



Photo 100: Plateforme d'observation nouvellement construite



Photo 92: Camp d'hébergement Bruce Head



Photo 93: Vue aérienne de narvals dans l'inlet Milne



Photo 94: Chercheurs observant des narvals dans l'inlet Milne

6 NOTES DE LA RÉUNION D'INFORMATION PUBLIQUE DE LA CNER

Les points de vue et les préoccupations soulevés oralement et par écrit lors des séances d'information communautaires sur la surveillance du projet de Mary River sont ci-après résumés. Ces observations aideront le personnel de la Commission à identifier les secteurs préoccupants nécessitant un traitement approfondi dans le cadre du programme de surveillance de la CNER pour le projet de Mary River.

Utilisation traditionnelle des terres, chasse et transport maritime

- Préoccupations quant à la capacité des chasseurs d'accéder aux sites de chasse traditionnels dans l'inlet Milne et le long du corridor de transport nord;
- Les membres de la collectivité craignent que les activités du projet ne contaminent la nourriture traditionnelle marine et terrestre;
- Inquiétudes vi-à-vis de l'utilisation actuelle d'un brise-glace le long du corridor de transport nord;

- Inquiétudes quant au nombre de navires empruntant le corridor de transport nord et leurs possibles effets sur les narvals;
- Inquiétudes provoquées par l'amplification du bruit sous-marin, due à l'intensification du transport maritime et par une possible perturbation des baleines;
- Inquiétudes provoquées par la difficulté accrue de localiser les narvals aux fins de capture et par une réduction générale de l'abondance de baleines; et
- Commentaires sur la mauvaise santé des baleines captures.

Questions socioéconomiques/culturelles

- Les membres de la collectivité ont soulevé les problèmes d'accès au Fonds d'indemnisation, affirmant que la procédure actuelle est chronophage et compliquée. Et comme il est difficile de fournir la preuve aux fins d'indemnisation, de nombreuses demandes sont rejetées; et
- Commentaires sur le financement insuffisant accordé par la Baffinland pour les programmes communautaires de surveillance.

Questions concernant l'emploi

- Les membres de la communauté aimeraient voir un plus grand nombre d'Inuits travailler dans les différents secteurs de la mine; ils aimeraient aussi de la formation pour d'autres métiers;
- Inquiétudes quant à la priorisation des pratiques contractuelles de la Baffinland et devant le manque de contrats avec les entreprises inuites locales; et
- Inquiétudes des membres de la collectivité incapables de travailler sur le projet depuis mars 2020 (à cause de la COVID-19) et se demandant quand un retour sécuritaire au travail sera possible.

Autres questions

- Dépôt de poussière inquiétant dans l'eau douce/les lacs, à l'intérieur et autour du territoire d'exploitation du projet ainsi que dans les plans d'eau éloignés; et
- Mécontentement des membres de la collectivité concernant l'incapacité de chasser dans la zone du projet et de se déplacer le long du chemin Tote à cause des restrictions imposées en réponse à la COVID-19.

7 CONCLUSION

En général, la Baffinland semble respecter la majorité des modalités et conditions du certificat de projet Mary River no.005. Un tableau récapitulatif des modalités et conditions dont l'application a pu être observée sur les photos illustrant l'état du site pendant l'été, (photos fournies par le promoteur) est ajouté à l'[annexe A](#).

À partir des photos fournies, les agents de la CNER ont constaté la présence de ponceaux perchés, tels que mentionnés par la Baffinland dans son rapport annuel 2019 soumis à la Commission et

mentionnés également par Pêches et Océans Canada (MPO). La Commission s'attend à ce que ces ponceaux perchés soient surveillés par le MPO et par la Baffinland et traités conformément aux recommandations qu'elle a formulées dans son rapport annuel de surveillance 2019-2020. De plus, tel que souligné dans son rapport de surveillance 2020, le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) a visité le site à l'automne 2020; les agents de la CNER entendent discuter avec lui de la conformité de la Baffinland aux M/C du certificat de projet no.005 et éventuellement, suite aux observations qu'il leur fera, émettre d'autres directives au promoteur.

Dans l'ensemble, la Baffinland semble avoir bien géré et bien maintenu le site, avec d'adéquates mesures de protection environnementale, appliquées aux endroits requis. Les agents de surveillance de la CNER entendent donner suite à ces modalités et conditions lorsque les visites en personnes seront à nouveau sécurisées. En attendant, ils encouragent la Baffinland à poursuivre ses efforts et ses améliorations dans les secteurs préoccupants préalablement identifiées, notamment en ce qui a trait à l'émission de poussière des installations du projet. Ils lui recommandent en outre de continuer à travailler avec la communauté afin de régler leurs inquiétudes quant à la salubrité de l'eau près du site et aux activités de surveillance communautaire. On s'attend à ce qu'en dépit du réexamen actuellement effectué pour la mise en valeur de la phase 2, la Baffinland continue à fournir les ressources appropriées pour la gestion et la surveillance du projet approuvé.

Préparé par : Cory Barker, M. Sc.
Titre : Conseiller technique I
Date : 24 novembre 2020

Signature : 

Revu par : Kelli Gillard, agrologue
professionnelle, CTAJ
Titre : Gestionnaire, Surveillance des projets
Date : 24 novembre 2020

Signature : 

Annexe A: Mise à jour sur le site du projet de Mary River, été 2020 - Modalités et conditions sélectionnées

No. de la M/C.	Catégorie	Observation
Météorologie et climat		
5	Stations météorologiques	Stations météo installées sur le site: preuves fournies par les photos 37 et 38 , à l' alinéa 5.1.1.9
10	Surveillance des retombées de poussière	Postes de surveillance des retombées de poussières installés sur le site de la mine et le long du chemin Tote. Preuves fournies par la photo 18 à l' alinéa 5.1.1.4 et par les photos 45 et 46 à l' alinéa 5.1.2 .
11	Incinérateur	Le personnel de la Baffinland a prouvé que des pratiques de gestion des déchets étaient appliquées aux dépôts d'incinération du site de la mine et du port de Milne. Se référer aux photos 21 et 22 de l' alinéa 5.1.1.6 et aux photos 74 et 75 de l' alinéa 5.1.3.4 .
Hydrologie et hydrogéologie		
16	Infrastructure hydraulique	Le promoteur a prouvé l'emplacement de ponceaux le long du chemin Tote avec les photos 48 , 51 , 52 , 53 , 54 , 55 et 56 , alinéa 5.1.2 . En observant ces preuves fournies par la Baffinland, les agents de la CNER ont constaté que le long du chemin Tote, plusieurs ponceaux étaient perchés (BG-01 et BG-50), entravant éventuellement le passage des poissons. Les agents de surveillance ont d'autre part noté que ces problèmes avaient été identifiés par la Baffinland et le MPO dans le rapport annuel 2019 soumis à la CNER ainsi que lors des périodes de commentaires ultérieures. Dans son rapport annuel de surveillance, 2019-2020, la CNER a indiqué qu'il s'agissait d'un problème préoccupant, exigeant une attention approfondie en matière de future surveillance. .
17	Gestion des effluents	La gestion des effluents est démontrée sur les photos 35 et 36 de la zone de rejet des effluents, à l' alinéa 5.1.1.8 .
Groundwater/Surface Water		
23	Programme de surveillance de l'eau souterraine	La Baffinland a remis les photos 27 et 28 , alinéa 5.1.1.6 , à la CNER pour prouver l'élaboration et la mise en vigueur d'un programme de surveillance de l'eau souterraine.
Modelés, géologie et géomorphologie, sols et pergélisol		
26	Gestion de l'érosion	Le personnel de la Baffinland a montré l'application des mesures de gestion de l'érosion sur les photos 19 et 29 , alinéa

		5.1.1.5 ; photos 35 et 36 , alinéa 5.1.1.8 ; et photo 47 , alinéa 5.1.2
30	Gestion de la carrière ou du site d'emprunt	La Baffinland a prouvé la conformité à la M/C 30, à l'alinéa 5.1.1.9 , photo 39 et à l'alinéa 5.1.2 , photos 50 et 58 .
Végétation		
39	Remise en état et végétalisation	Le promoteur a montré les parcelles expérimentales de végétalisation sur les photos 43 et 44 , alinéa 5.1.1.9 .
Habitat de la faune terrestre et gestion des déchets		
64	Gestion des déchets – Moyens de dissuasion pour les carnivores	Les agents de la CNER ont pu voir les moyens de dissuasion installés sur le site sur la photo 4 , alinéa 5.1.1.1 et sur les photos 25 et 26 , alinéa 5.1.1.6 ,
Milieu marin - Prévention des déversements		
92	Équipement d'intervention en cas de déversement	Les photos 31 et 32 , alinéa 5.1.1.7 , et les photos 78 , 79 , alinéa 5.1.3.4 montrent que l'équipement d'intervention en cas de déversement est entreposé sur le site.
Moyens de subsistance, emploi et cohésion du personnel		
142	Promotion des valeurs familiales et de l'utilisation des langues sur le site	La Baffinland a fourni la photo 92 , alinéa 5.1.3.7 pour prouver la promotion des valeurs familiales et, grâce à la traduction en Inuktitut des renseignements et des panneaux de signalisation, l'utilisation des langues sur le site.
Répercussions socioéconomiques		
165	Refuges	Les photos 59 et 60 , alinea 5.1.2 , montrent les refuges pour les employés et pour les usagers des terres, construits et maintenus par le promoteur le long du chemin Tote.

REMARQUE: Aux fins de ce rapport et de l'annexe A, la CNER s'est basée sur le certificat de projet no.005, modification 2 (30 octobre 2018) et sur le certificat de projet no.005, modification 3 (18 juin 2020) pour évaluer la conformité de la Baffinland aux modalités et conditions stipulées.